

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DE FLAUREA CHEMICALS S.A. ET  
HÖGANÄS BELGIUM  
REUNION DU 24 FEVRIER 2015**

**Présents:**

**Pour le groupe des riverains:**

DELEHOUZEE Philippe, membre du CVz'A  
RENARD Marc, membre du CVz'A  
VERHAEGHE Bernard

**Pour le groupe des entreprises:**

GOBEAUX Benoît, QSE Manager – HÖGANÄS BELGIUM  
MANGNAN Laurent, Directeur - FLAUREA CHEMICALS  
VANDAMME Anne-Lise, Responsable du service QHSE - FLAUREA CHEMICALS

**Pour le groupe autorité et administrations:**

DESMET Véronique, Service environnement - Ville d'ATH  
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DEVELOPPEMENT  
PRIMOSIG Géry, Attaché - D.P.A. – S.P.W.  
VIGNOBLE Raymond, Echevin de l'Environnement, Ville d'ATH

**Excusés:**

COUPE Serge, riverain  
RASNEUR Vincent, Directeur Général, HÖGANÄS BELGIUM  
TRENTESEAUX Danielle, membre du CVz'A  
VANCASTER Nathalie, riveraine

Madame TRENTÉSEAU ne pouvait assister à la réunion mais elle a fait savoir que les odeurs qu'elle avait signalées à la réunion précédente, elle n'était pas la seule à les avoir senties. La famille DEGAND les avait constatées également.

Par contre depuis la dernière réunion, elle n'a pas constaté de problème d'odeurs, ni de bruit, si ce n'est le jour de la manifestation nationale mais elle pense que cela pouvait être des travailleurs d'HÖGANÄS qui jetaient des pétards.

Monsieur GOBEAUX confirme que certains grévistes ont déclenché plusieurs explosions très sonores, mais à l'entrée du côté du viaduc de Mons.

### **1. Point sur le bruit**

Monsieur VERHAEGHE n'a rien à signaler en ce qui concerne le bruit, ni en ce qui concerne les odeurs depuis la dernière réunion.

Monsieur DELEHOZZEE n'a rien de particulier à signaler non plus.

Monsieur RENARD a l'impression qu'il n'y a plus grand-chose qui bouge et donc il n'y a plus de nuisances.

### **2. Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Pour FLAUREA, Monsieur MANGNAN précise qu'ils ont plutôt travaillé à l'aspect "environnement". Ils ont procédé au nettoyage du site, de tous les caniveaux qui drainent les eaux de pluie et les eaux de process.

Ce nettoyage a été fait par une société extérieure. Il y a 100 m de caniveaux à l'intérieur de l'usine. C'était nécessaire pour éviter qu'on ne retrouve des dépôts. C'est cette société qui a repris dans des citernes ce qui avait été retiré des caniveaux. Elle s'est aussi occupée du traitement. Pour le dernier caniveau, on a évacué 100 m<sup>3</sup> d'eau.

Monsieur RENARD pense qu'il avait été question que la FLORIDIENNE sépare les eaux de pluie et les eaux de process.

Monsieur MANGNAN signale qu'effectivement pour les eaux de process, les eaux de pluie et les eaux de refroidissement, ce sont des canalisations séparées. Les eaux de process sont reprises dans le process. Les eaux de refroidissement sont rejetées directement à la bonne température. Avant rejet, on mesure la température et la conductivité. Il y a aussi un bassin de décantation qui est toujours utilisé et que Monsieur RIGAUX (D.P.C.) contrôle.

On a également changé beaucoup de filtres des stations cadmium et plomb.

Pour les parties zinc et cadmium, on est quasi au maximum de la production. La production n'a pas été arrêtée.

On peut aussi signaler la mise en place d'un groupe électrogène pour la partie cadmium vu qu'il était question de délestage mais aussi pour faire face à une coupure d'électricité afin de pouvoir continuer à alimenter les filtres côté cadmium.

Depuis le début de l'année 2015, nous avons mis en route ce type d'installation de production d'électricité pour le secteur "cadmium" de façon à toujours garder en service les groupes de filtrations des ateliers. En cas de coupure de courant, volontaire ou non, toutes les aspirations filtrantes continuent à fonctionner jusqu'à l'arrêt manuel du groupe de secours. En effet, en cas de coupure, les batteries permettent de garder la commande du groupe sous tension. Le groupe peut donc démarrer immédiatement car l'huile est chaude. Pendant la phase de démarrage, les ventilateurs continuent à tourner par inertie et dès que le groupe a démarré et que la tension est revenue, ils redémarrent "au vol".

Ce groupe électrogène est donc composé d'une batterie d'accumulateurs et nous y avons adjoint également un groupe moteur thermique diesel qui actionne un alternateur. De cette façon, nous pouvons garantir un fonctionnement en continu pendant plusieurs heures de tous nos systèmes de filtrations. Après une coupure, l'installation redémarre mais plus vite que les filtres. Avec ce groupe, l'aspiration continue à être alimentée. Il s'agit d'un groupe électrogène associé à des batteries stationnaires.

Monsieur PRIMOSIG précise que ce qui est classé, c'est le combustible qui alimente le groupe.

Monsieur MANGNAN précise que les groupes électrogènes ne fonctionnent pas sur base d'un combustible liquide (hydrocarbure) mais bien sur base des batteries dont mention plus haut. Son rôle est plus associé à un onduleur qu'à un traditionnel groupe électrogène.

Monsieur PRIMOSIG affirme qu'il y a aussi une rubrique pour les batteries stationnaires. Il faudra vérifier si le produit de la capacité en Ah par la tension en V est supérieur à 10.000 (rubrique 40.10.01.02 – classe 3). S'il y a des rubriques de classe 3, il faudra noter les installations dans le registre, de même que les installations qui ne sont pas classées.

En ce qui concerne la continuité de l'autorisation de la FLORIDIENNE, FLAUREA a reçu le document "*de prise d'acte*" du DPA mais ce n'était pas légalement nécessaire.

Monsieur GOBEAUX précise qu'il est chez HÖGANÄS depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Un nouveau poste de responsable environnement a été créé pour tout ce qui est législations, directives,... Avant il travaillait pour la FLORIDIENNE.

Dans les faits marquants, il y a eu le capotage d'un filtre, ce qui explique qu'il y ait moins de bruit. Cela concerne surtout les riverains du vieux chemin de Tournai.

On a aussi le projet d'implanter une station d'épuration pour limiter le rejet aqueux de métaux. Le permis d'urbanisme a été rentré à la DGO4. Il y a également un projet de création de nouveaux bureaux. La demande de permis d'urbanisme va également être introduite, c'est un permis d'urbanisme uniquement. Ce sera du côté du chemin de fer/viaduc de Mons

En ce qui concerne l'activité, cela marche plutôt bien.

Monsieur DELEHOUEZEE a vu quelques articles de presse qui parlaient d'un retour en arrière avec le retour au plomb pour FLAUREA.

Monsieur PRIMOSIG ajoute que s'il y a une volonté de retour au plomb, les autorisations ne seront pas simples à obtenir.

Monsieur MANGNAN précise que pour l'instant, il y a une demande pour faire des essais pour des stabilisants de P.V.C. Pour l'instant le 1<sup>er</sup> client est hors Europe. L'abandon du plomb, c'était une volonté de la profession mais on n'a pas trouvé d'alternative satisfaisante.

Monsieur PRIMOSIG pense que REACH désirait qu'il n'y ait plus de production de plomb pour une consommation intra-européenne à partir du 01 janvier 2015.

Monsieur MANGNAN ajoute que pour l'instant tous les clients sont hors Europe mais cela va revenir en France. Il ne s'agissait pas d'une imposition de la directive REACH mais bien d'un accord de branche entre les entreprises du secteur du PVC pour leur stabilisant.

Pour Monsieur VERHAEGHE, les directives concernant le plomb sont inopérantes. C'était le secteur qui avait décidé qu'il sortait du plomb en 2015 mais il semble qu'il ne trouve pas d'alternative.

Monsieur MANGNAN précise que les P.V.C. qui sont utilisés pour l'extérieur, avec les alternatives, ne sont pas aussi performants. Avec le temps, la couleur change.

Monsieur RENARD constate que c'est l'industrie des matières plastiques qui fait marche arrière. Pour les riverains, au niveau impact, on va revoir le plomb qui augmente dans les analyses.

Pour Monsieur MANGNAN, pas nécessairement. On va faire des essais. Pour l'installation de filtration, quand c'est bien entretenu, cela fonctionne bien. Le système n'a pas nécessairement évolué mais c'est l'entretien qui change. Il faudra prouver qu'on ne pollue plus.

Pour Monsieur VERHAEGHE, au niveau des riverains, on ne sent rien, on ne voit rien mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien.

A entendre les représentants de FLAUREA, Monsieur RENARD a l'impression que la gestion de la FLORIDIENNE était désastreuse.

En ce qui concerne la qualité de l'air, Monsieur GOBEAUX signale qu'on peut avoir des informations sur le site de la Région wallonne.

Monsieur RENARD ne le nie pas mais il faut un an pour voir les tendances. Il y a toujours un certain décalage.

Monsieur MANGNAN pense que s'il y a un impact, on le verra rapidement.

Monsieur GOBEAUX rappelle qu'il y a eu une étude de santé publique réalisée par l'Institut de Santé Publique.

Monsieur VERHAEGHE pense que le plomb peut être dans l'environnement avant d'être dans le sang et les urines.

Monsieur MANGNAN précise qu'on va faire des essais, une batterie de tests pour voir si on est capable de redémarrer. Cela se fera sur une durée de 3 semaines. Ce sera plutôt à l'échelle de prototype qu'à l'échelle industrielle. L'objectif est d'aller plus haut mais il faudra voir les demandes. On est fabricant et il faudra voir les utilisateurs. On sera en capacité de faire 1/3 de la production que faisait la FLORIDIENNE.

Monsieur RENARD demande quelle sera cette production.

Monsieur MANGNAN précise que pour l'instant, on ne produit rien, on regarde si on peut redémarrer et si on peut mettre sur la même table une demande client et une demande d'autorisation de redémarrer.

Monsieur PRIMOSIG insiste sur le fait que si une demande est introduite pour remettre l'activité plomb sur les rails, il faudra bien monter le dossier (consulter préalablement l'AWAC, l'IPPC, la DESU,...).

Monsieur RENARD voudrait savoir si avec les seules activités cadmium et zinc, l'usine est rentable et s'il y a un risque de fermeture si on ne peut redémarrer le plomb.

Monsieur MANGNAN signale qu'historiquement, l'activité plomb était une manne financière. Aujourd'hui le budget est fait avec l'activité cadmium et l'activité zinc.

Monsieur VIGNOBLE s'interroge sur le devenir de la grande tour.

Monsieur MANGNAN précise qu'il y a plusieurs solutions, soit la revendre en l'état, la démonter et l'installer ailleurs, soit trouver une production équivalente.

Monsieur VERHAEGHE demande s'il n'y a vraiment pas moyen de faire quelque chose dans cette tour où on allait faire un produit merveilleux.

Monsieur VIGNOBLE s'inquiète de savoir si le fait de ne pas redémarrer ne comporte pas un risque pour les machines et qu'elles risquent de ne plus être en état de fonctionner lorsqu'on voudra s'en servir.

Pour Monsieur MANGNAN, il n'y a pas de risque, c'est de l'excellente qualité qui rien à envier aux constructions automobiles. Il est dommage que cette unité soit arrivée un peu tard alors que le marché se réduisait.

Monsieur VERHAEGHE revient sur le bio monitoring, il admet qu'on n'a rien trouvé mais il reste le problème des rejets sur les sols.

Monsieur GOBEAUX demande s'il n'est pas possible que les autorités publiques procèdent à des analyses des sols.

Monsieur PRIMOSIG précise qu'avec le décret sol, c'est le propriétaire qui doit assumer la charge des coûts d'analyses, c'est à lui de prouver que son terrain n'est pas pollué. Avec ce décret, c'est le principe du propriétaire-payeur.

Monsieur VERHAEGHE pense qu'il y a encore un décret sur le financement qui doit venir.

C'est clair que la FLORIDIENNE est là depuis 100 ans et qu'à l'époque, les techniques n'étaient pas les mêmes et les normes imposées dans les permis quasi inexistantes.

D'autres exemples de pollutions historiques sont cités, ainsi l'incinérateur de THUMAIDE qui à une certaine époque était assez polluant au point que la vente du lait des fermes situées autour avait été interdite. Puis l'incinérateur s'est équipé de filtres et il y a maintenant un contrôle en continu des émissions des dioxines. Il y a eu un suivi scientifique de l'état de santé de la population, de la présence de dioxines dans le lait.

Il y a également un suivi de certains éléments dans les légumes de jardins voisins ainsi que d'un jardin témoin et on constate que les légumes du jardin témoin peuvent avoir une teneur plus élevée de ces éléments que les jardins plus proches.

Monsieur MANGNAN ajoute qu'ils sont équipés en appareils de mesures pour la qualité de l'air. Ce qu'ils veulent démontrer, c'est qu'ils ne nuisent pas à l'environnement. Car ce qu'on ne voit pas, on peut le mesurer.

Monsieur GOBEAUX précise que les appareils de mesures sont de plus en plus performants et qu'ils peuvent détecter des taux de plus en plus bas, ce qui fait que les normes imposées sont aussi de plus en plus basses.

Monsieur VERHAEGHE voudrait savoir quelle sera l'affectation des terrains rachetés par HÖGANÄS.

Monsieur GOBEAUX signale que pour l'instant, il n'y a aucun projet à ce niveau.

Monsieur RENARD rappelle que la commune avait envisagé de mettre cette zone en zone d'habitat mais qu'au niveau du plan de secteur, elle est classée en zone d'économie industrielle.

Monsieur GOBEAUX fait remarquer qu'aujourd'hui, pour qu'une industrie puisse s'implanter, il faut un permis unique avec des normes de plus en plus contraignantes.

Monsieur PRIMOSIG ajoute qu'il faudra prendre en compte la globalité d'HÖGANÄS et pas seulement la nouvelle unité. Au niveau du bruit, en fonction des technologies actuelles, la norme est de 45 dB la nuit sachant que respect de la norme ne veut pas dire qu'il n'y a pas nuisance. Certaines personnes sont plus sensibles que d'autres.

### **3. Divers**

Pour rappel, la prochaine réunion est prévue le mardi 6 octobre à 18h.